

Les comptes 2019 du Conseil national de l'Ordre

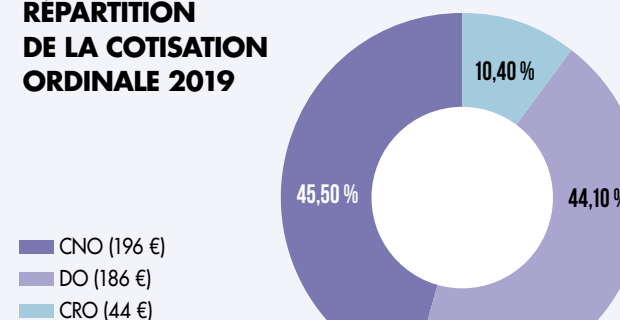
Cette année encore, les comptes du Conseil national de l'Ordre sont équilibrés avec un solde d'exploitation positif de 211 K€ et un résultat financier de 1 055 K€ et ce, malgré une cotisation ordinale inchangée depuis trois ans. Cependant, un événement exceptionnel vient grever le résultat de l'exercice. Il s'agit de l'affaire qui oppose le Conseil national à l'Autorité de la Concurrence depuis plusieurs années, et qui arrive au terme de la procédure. Elle a contraint le Conseil national à passer une provision évaluée, selon les principes de prudence, à un montant de 2 160 K€, expliquant un bilan déficitaire sur l'année écoulée de 929 K€.

ACTIF NET (en milliers d'euros)	31/12/19	31/12/18
Immobilisations incorporelles	718	577
Immobilisations corporelles	7 533	4 601
Immobilisations financières	1 770	1 796
Créances et valeurs mobilières	12 161	13 270
Disponibilités	5 971	6 810
Comptes de régularisation	96	106
TOTAL ACTIF	28 249	27 163

PASSIF NET (en milliers d'euros)	31/12/19	31/12/18
Capitaux propres	24 781	24 113
Résultat de l'exercice	-929	677
Provisions pour risques et charges	2 160	147
Dettes financières	3	8
Dettes d'exploitation	1 040	971
Autres dettes	1 194	1 257
TOTAL PASSIF	28 249	27 163

COMPTE DE RÉSULTAT (en milliers d'euros)	31/12/19	31/12/18
Produits d'exploitation – financiers et exceptionnels	24 386	23 239
Charges d'exploitation	22 618	21 556
Autres achats et charges externes	5 185	4 436
Impôts et taxes	368	348
Frais de personnel	2 739	2 703
Autres charges	13 286	13 025
Dotations aux amortissements et provisions	1 039	1 044
Résultat d'exploitation	211	910
Résultat financier	1 056	-230
Résultat exceptionnel	- 2 178	7
Impôts sur les bénéfices	18	20
EXCÉDENT DE L'EXERCICE	-929	667

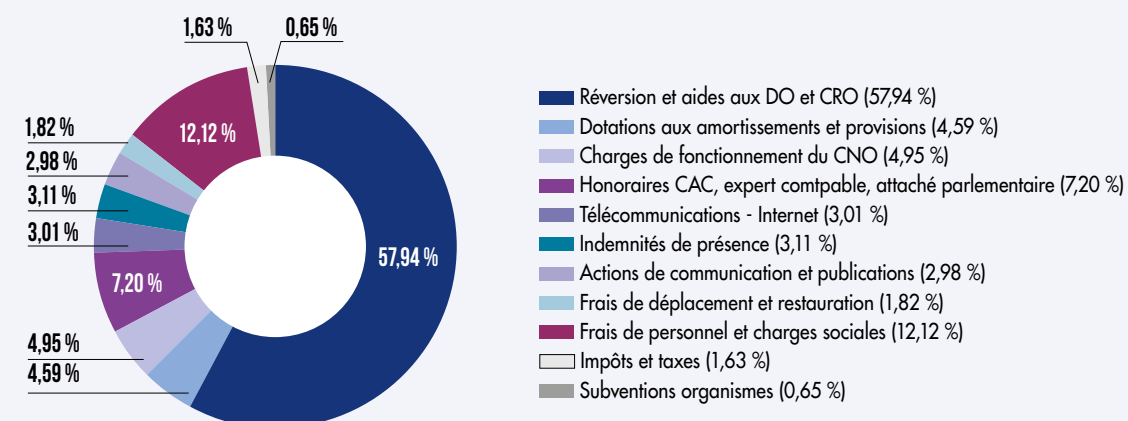
RÉPARTITION DE LA COTISATION ORDINALE 2019



422€

La cotisation 2019 reste inchangée depuis 2017, de même que sa répartition entre les différents échelons ordinaires. Sur les 422 euros de cotisation ordinale, 186 euros sont affectés au conseil départemental, 44 euros au conseil régional et 192 euros au Conseil national. Sur les 192 euros revenant au Conseil national, une partie est également reversée sous forme d'aide aux conseils départementaux et régionaux.

CHARGES D'EXPLOITATION 22 618 K€



RÉPARTITION DES PRODUITS DU CNO 24 386 K€

